



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	5	0

OBJET : 00-9 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - LOT D.P.M. N°1 "PROVENCAL BEACH" - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SAS "PROVENCALE BEACH - AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE /

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

20 80 415

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 JUIN 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-9 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL
TOURISTIQUE - LOT D.P.M. N°1 "PROVENCAL BEACH" - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SAS "PROVENCALE
BEACH - AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La concession des plages naturelles d'Antibes Juan-les-Pins a été délivrée à la Commune par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2005, avec un terme au 15 septembre 2020.

Le Contrat de Délégation de Service Public Balnéaire n°1, correspondant au lot n°1 du Domaine Public Maritime, intitulé « PROVENCAL BEACH », a été attribué par délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2007 à la SAS PROVENCAL ALBA BEACH, représentée par Monsieur Philippe BENSIMON.

Par délibération du 15 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la cession des parts sociales de la SAS PROVENCAL ALBA BEACH que détenait Monsieur Philippe BENSIMON au profit de Madame Andréa DENNIS, la nouvelle dénomination de la société (SAS PROVENCALE BEACH), la nomination de Madame Andréa DENNIS en qualité de Présidente et le changement de siège social.

Par courrier en date du 17 octobre 2014, Madame Andréa DENNIS, Présidente de la SAS PROVENCALE BEACH, a manifesté auprès de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, l'intention des actionnaires de la société de céder la majorité de leurs parts sociales, au profit de la société LYME PROPERTIES LTD, représentée par Monsieur Matthew MURISON.

La société LYME PROPERTIES LTD présente toutes les garanties, à la fois professionnelles et financières, pour assurer la continuité du Service Public des Bains de Mer et l'égalité des usagers, conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, l'exploitation de la plage est assurée, depuis de nombreuses années, par Monsieur Jean-Jacques GONZALES, qui restera en place, avec ses équipes, jusqu'à l'échéance du sous-traité d'exploitation.

Par ailleurs, la société LYME PROPERTIES LTD présente un prévisionnel réaliste jusqu'à l'échéance de la Délégation de Service Public en 2020 et s'engage à poursuivre les investissements initialement prévus par la SAS PROVENCAL BEACH.

L'acquisition de la majorité des parts sociales de cette dernière par la société LYME PROPERTIES LTD peut donc intervenir par avenant.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes a été préalablement consultée et a émis un avis favorable de principe sur l'avenant n°2 proposé.

Il est précisé une nouvelle fois, à l'occasion de cette cession, l'exacte étendue des droits et obligations du délégataire, tels qu'ils sont définis dans le sous-traité d'exploitation du 09 juillet 2007 :

- le sous-traité d'exploitation arrive à échéance le 15 septembre 2020 ;
- une nouvelle procédure de Délégation de Service Public sera engagée à l'échéance de la convention, sous réserve que l'Etat accorde une nouvelle concession et sans garantie de reconduction du lot actuel, qu'il s'agisse de son emplacement ou de ses surfaces ;
- la convention d'exploitation n'est pas constitutive de droits réels au sens des articles L. 34-1 et suivants du Code du Domaine de l'Etat ;
- la convention d'exploitation n'est pas soumise aux dispositions des articles L. 145-1 à L. 145-60 du Code de Commerce et ne confère pas la propriété commerciale à son titulaire.

00-9 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL
TOURISTIQUE - LOT D.P.M. N°1 "PROVENCAL BEACH" - CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SAS "PROVENCALE
BEACH - AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le dossier constitué par la société LYME PROPERTIES LTD a été examiné par la Commission de
Délégation de Service Public, lors de sa séance du 3 avril 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES que Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas
prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de Délégation de Service Public
Balnéaire n°1, correspondant au lot n°1 du Domaine Public Maritime et intitulé « PROVENCAL BEACH »,
signé le 09 juillet 2007, permettant la cession des parts sociales de la SAS « PROVENCALE BEACH »
au profit de la société LYME PROPERTIES LTD, représentée par Monsieur Matthew MURISON.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai,
il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi,
le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-9 - CONCESSION DES PLAGES NATURELLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - LOT D.P.M. N.1 "PROVENCAL BEACH" - CONCESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SAS "PROVENCALE BEACH - AVENANT N.2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 02/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 02/07/2015

Numéro de l'acte : DCM2080-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150619-DCM2080-15-DE

Date de décision : 19/06/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public